

-Conseils
DE BON VOISINAGE

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Chers Mesdames et Messieurs,

Que vous résidiez dans un logement collectif ou individuel, vous vivez entourés de voisins. Cette proximité peut parfois être source d'irritation. Pourtant, c'est en tenant compte des autres résidents qu'il vous sera possible de maintenir un cadre de vie optimal pour vous-mêmes et pour les autres ! Apprendre à se connaître et surtout à se respecter est la clé d'une cohabitation harmonieuse : se saluer, prévenir avant une fête, donner un coup de main...

Les pages qui suivent évoquent les situations les plus fréquentes en termes de troubles de voisinage et vous aideront à y remédier.

Gardez à l'esprit que le dialogue reste la meilleure approche en cas de problèmes. Si vous rencontrez des difficultés avec un voisin, si vous constatez des dérives de comportement, n'attendez pas d'être excédés pour aller le voir ! Exposez-lui calmement la situation que vous subissez. Si malgré votre démarche et votre bonne volonté le problème persiste, rapprochez-vous de votre gardien. Il est votre interlocuteur privilégié. Il vous aidera à faire le point et trouver une solution : le problème est-il nouveau ou récurrent ? Etes-vous les seules personnes concernées ou est-ce que d'autres habitants se plaignent également ?

Vivre paisiblement dans son logement sans déranger son voisinage est une obligation figurant au règlement intérieur du LSVO.

C'est en conjuguant nos efforts que nous parviendrons à maintenir un bien vivre ensemble !

Toute l'équipe du LSVO

**Je possède un animal domestique,
je veille à ce qu'il ne nuise ni à la propreté,
ni à la tranquillité des lieux !**

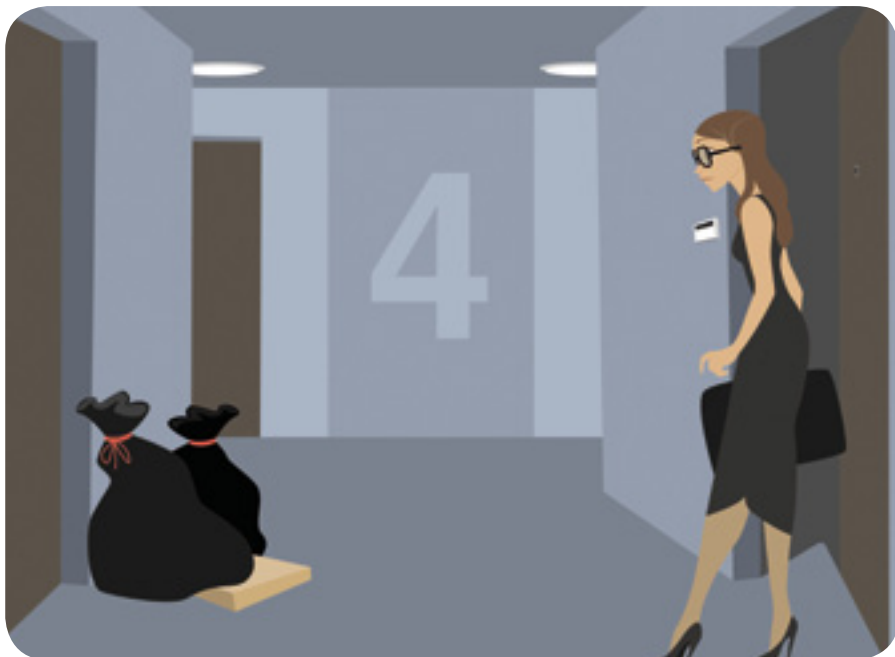


Dans les parties communes, vous devez tenir votre chien en laisse. Les chiens de catégorie 1 dits dangereux doivent être muselés, même tenus en laisse.

Ne laissez pas les animaux faire leurs besoins sur les trottoirs, ni sur les espaces de jeux, sous les fenêtres de votre voisin du rez-de-chaussée ou dans les parties communes.

Les propriétaires d'animaux sont légalement responsables des dégradations ou troubles occasionnés par leur animal. Assurez-vous notamment que votre chien n'aboie pas toute la journée en votre absence.

**Aux abords des logements,
dans les parties communes et chez moi,
je veille à ce que tout reste net ! _____**



Conserver un environnement et un cadre de vie agréables, aux abords des logements comme dans les parties communes, c'est l'affaire de tous.

N'entreposez pas d'objets ou de déchets dans les sous-sols, parties communes, espaces verts, jardins ou sur votre balcon.

Ne jetez rien par les fenêtres, ni papiers, ni déchets, ni cendres ou mégots de cigarettes.

Dans votre logement, aérez et entretenez régulièrement toutes les pièces, en particulier la cuisine ; un logement sale favorise l'apparition d'insectes ou de rongeurs.

Pour la sécurité de tous, je veille à ce que les parties communes soient toujours dégagées



La sécurité, c'est l'affaire de tous.

Les parties communes (halls, cages d'escaliers, ascenseurs, abords, paliers) doivent en permanence être dégagées : Il est interdit d'en bloquer les portes, d'y fumer, d'y jouer, d'y stocker des objets ou des déchets. En cas d'urgence les lieux doivent pouvoir être évacués rapidement !

L'accès réservé aux pompiers et aux véhicules d'urgence doit rester libre !

L'utilisation de l'eau et de l'électricité des parties communes pour un usage personnel est par ailleurs interdite.

Les incendies domestiques sont vite arrivés, je suis vigilant et respecte les consignes



Feu sans surveillance, produits inflammables, branchements électriques, cigarettes, bougies... sont autant de risques d'incendie.

Soyez vigilants dans vos activités quotidiennes !

Si le feu se déclare dans une pièce, fermez la porte de la pièce en feu et toutes les fenêtres du logement puis évacuez les lieux.

Si la cage d'escalier ou le palier est en feu, restez dans l'appartement, placez un linge mouillé au bas de la porte et arrosez les régulièrement. Manifestez votre présence à la fenêtre.

Dans les deux situations, coupez le gaz et/ou l'électricité. N'oubliez pas de prévenir les secours en composant le 18 ou le 112 depuis un téléphone portable.

Balcons, terrasses, jardins, parkings... J'évite les encombrements...



Ces endroits ne sont pas des débarras !
N'y entreposez ni objets ni déchets.
Renseignez-vous sur le passage des encombrants.
Entretenez votre jardin.

Et par sécurité, si vous souhaitez fleurir vos balcons et terrasses, veillez à ce que vos jardinières soient positionnées à l'intérieur pour éviter les chutes. En cas d'arrosage ou de lavage, évitez les débordements et vérifiez que rien ni personne ne se trouve dessous, si vous habitez en étage.

Enfin, réservez votre place de parking à votre véhicule : garez les vélos et poussettes dans les emplacements prévus à cet effet.

Les pigeons ne sont pas des animaux domestiques, j'évite de les nourrir



Les pigeons, bien qu'inoffensifs, sont des animaux nuisibles !

Au même titre que les rongeurs ou les cafards, ils sont porteurs de maladies et leur fiente est extrêmement corrosive pour les bâtiments et les véhicules.

Veillez à bien fermer vos sacs poubelles, ils sont curieux et voraces.

Et évitez de les nourrir aux abords des bâtiments !

Je respecte mes voisins, je maîtrise les décibels !



Halte aux idées reçues !

Les bruits de voisinage répétitifs ou excessifs par leur intensité (musique, télévision, appareils ménagers, fête, travaux...) ne sont, contrairement aux idées reçues, tolérés ni le jour ni la nuit !

Pensez à prévenir vos voisins lorsque vous savez que l'une de vos activités va générer du bruit de façon exceptionnelle. Une nuisance sonore prévue et annoncée est plus facilement acceptée.



LSVO - SERVICE COMMUNICATION

2, rue des Cordeliers | BP 20029 Pontoise | 95301 Cergy-Pontoise Cedex
T : 01 34 33 35 55 | F : 01 30 38 33 69 | lsvo@lsvo.fr